

Contact presse : SHAUNA GREW

✉ [sgrew@cd-essonne.fr](mailto:sgrew@cd-essonne.fr)

☎ 01 77 58 12 55 / 06 77 01 89 92

Mardi 22 mai 2018

## Biodiversité : le Département s'engage pour son patrimoine naturel

Alors que Nicolas Hulot, Ministre de la Transition écologique et solidaire présentait vendredi dernier son plan biodiversité pour protéger le patrimoine français, tour d'horizons des actions concrètes entreprises par le Département pour protéger la biodiversité de son territoire.

« Actualisé en mai 2017, le schéma départemental des Espaces naturels sensibles (ENS) vise à répondre à l'urgence de préserver la biodiversité, tout en faisant du patrimoine naturel un élément d'identité et de dynamisme pour l'Essonne » explique **François Durovray, Président du Département**.

Dans cette perspective, la maîtrise foncière publique constitue un levier efficace de l'action publique en permettant la conservation et la valorisation du patrimoine naturel. En 2017, le Département a donc acquis des terrains en vue d'y protéger la faune, la flore et les paysages, et de les ouvrir au public à terme. 22 hectares de nature ont ainsi été achetés sur 7 sites répartis en Essonne pour un montant de **932 000 euros**. Douze communes ont bénéficié de ces acquisitions : Écharçon, Soisy-sur-Ecole, Étampes, Soisy-sur-Ecole, Lardy, Champcueil, Saulx-les-Chartreux, Vayres-sur-Essonne, Moigny-sur-Ecole.

« Ces acquisitions foncières ont permis concrètement de protéger des zones humides en vallée de l'Essonne, des haies et d'anciens vergers dans le Hurepoix, des lisières forestières dans le Gâtinais, un site géologique à Châlo-Saint-Mars, une platière gréseuse en vallée de l'École, etc. » précise **Brigitte Vermillet, Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'environnement**.

Le Département s'est également porté acquéreur du Moulin d'Écharçon : cet ouvrage permet de maîtriser la gestion hydraulique d'une grande partie des marais de la basse vallée de l'Essonne, permettant ainsi de protéger à la fois les zones humides situées en amont, mais aussi les populations résidant à l'aval contre les inondations.

Enfin, le Département a récemment investi **2,4 millions d'euros** pour préserver et valoriser le Cirque naturel de l'Essonne.

### LE PATRIMOINE NATUREL ESSONNIEN EN CHIFFRES.

12 307 hectares protégés et préemptés Espaces naturels sensibles (ENS)

1534 hectares de nature acquis par le Département, soit 40 sites dont 28 aménagés et ouverts au public

2272 km de chemins ruraux protégés

10 itinéraires de découverte balisés